

DÉLIBÉRATION N° 20190008 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL DE SAINT-JULIEN - AVENANT N°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Mme Bernadette JACQUET expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, Gier Pilat Habitat (GPH) et le centre social de Saint-Julien ont étudié conjointement l'opportunité d'extension du centre social sur les anciens locaux de la Poste attenant au bâtiment principal occupé par le centre social. Ce travail commun a permis de définir les besoins et d'engager des travaux d'entretien importants de la part de GPH afin de libérer des locaux adaptés à l'accueil du public du centre social.

L'extension des locaux, d'une superficie de 115 m², permettra au centre social d'accueillir le public jeune dans un lieu dédié mais aussi de proposer de nouvelles animations pour un public plus nombreux.

Un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement est nécessaire afin d'adapter l'annexe relative à la mise à disposition des locaux au profit du centre social de Saint-Julien. Celui-ci est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à l'annexe de la convention d'objectifs et de financement entre la commune de Saint-Chamond et le centre social de saint-Julien,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD